

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 30 JANVIER 2017

Présents : ROSNOBLET Patrick, VILLIERS Gérard, DEVOS René, GILLIER Claudette, ANTHONIOZ-BLANC Marcel, TISSOT Joëlle, LEVET Pascale, BRAND Eric, UDRY Patrick, PAILLOUX Marie-Hélène, POUTEIL-NOBLE Béatrice, COHADE Mercedes, VIANDAZ Christophe, POURRAZ Fabrice.

Excusés : Monsieur DOLDO Dominique qui donne pouvoir à VILLIERS Gérard, Madame DELAVENAY Chantal qui donne pouvoir à TISSOT Joëlle, Madame ROCH Claire qui donne pouvoir à GILLIER Claudette, Madame WALL Hélène, Monsieur CARRIER Laurent.

Secrétaire de séance : Monsieur VILLIERS Gérard.

* * *

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick ROSNOBLET, Maire, a pris connaissance des Déclarations d'Intention d'Aliéner sur lesquelles Monsieur le Maire s'est prononcé depuis la dernière séance du Conseil.

Le Conseil municipal a ensuite approuvé le compte-rendu de la séance précédente, puis :

1°) Approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Rochois proposée par le Conseil communautaire du 20 décembre 2016. Cette modification a principalement pour objet d'intégrer les nouvelles dispositions de la loi NOTRe, transférant à compter du 1^{er} janvier 2017 de nouvelles compétences obligatoires aux communautés de communes, notamment le développement économique et la promotion touristique.

2°) Décidé de s'opposer au transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes du Pays Rochois au 27 mars 2017. La compétence ne sera pas transférée si au moins 25% des communes membres de la CCPR représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

3°) Décidé d'acquérir par voie de cession gratuite les parcelles A n° 1695, 1698, 2179 et 2183 situées sur l'accotement de la route de Cornier, afin de réaliser des trottoirs le long de cette voie entre l'impasse des Peupliers et l'impasse des Saules.

4°) Décidé d'acquérir par voie de cession gratuite la parcelle B 3182 située dans l'emprise de la rue de Pierre Longue. Il s'agit d'une régularisation foncière.

5°) Approuvé l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif à l'aménagement de trottoirs et reprise du réseau d'eau potable de la route de Thonon dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant du marché initial (tranche ferme + conditionnelle) : 139 976,91 €
- travaux supplémentaires : + 41 380,09 € HT
- total du nouveau marché : 181 357,00 € HT

6°) Décidé de participer au groupement de commandes constitué entre les communes d'Amancy, Arenthon, Cornier, Eteaux, La Chapelle-Rambaud, La Roche-sur-Foron, Saint-Laurent et Saint-Sixt pour la passation d'un marché en procédure adaptée pour la location de chapiteaux.

7°) Approuvé la convention de mandat à passer avec PLS ADIL 74 pour l'enregistrement des demandes de logements locatifs aidés au nom et pour le compte de la commune d'Amancy pour l'année 2017.

8°) Emis un avis favorable, sans observations particulières, au projet de PLU de la commune de Saint-Sixt, dont le dossier complet est consultable en mairie.

9°) Approuvé la convention de mise à disposition à passer avec le CDG 74 pour une intervention de 8 jours de l'archiviste intercommunale, pour mettre à jour les archives de la commune.

A l'issue de l'ordre du jour, Monsieur le maire a informé le Conseil municipal :

- De l'enquête publique relative à la révision du POS valant PLU, qui aura lieu au mois de mars 2017. Le commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal administratif de Grenoble est Monsieur André Barbet.
- De l'organisation d'une réunion publique le 10 février 2017 pour présenter aux riverains de la route de Cornier le projet de trottoirs entre l'impasse des Peupliers et l'impasse des Saules.
- De la signature d'un marché de travaux d'un montant de 23 000 € HT avec l'entreprise DECREMPS pour la création d'un réseau d'eaux pluviales sur 200 mètres le long de la route de l'Hôpital, entre le carrefour avec la route de la Tournelette et la limite avec la commune de La Roche sur Foron.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h00.

Fait à AMANCY le 2 février 2017.

Le Maire,

Patrick ROSNOBLET